



# Granité Fruits bleus 00 mg - Le Pod Liquide

Version: 1

Date de version: 07/10/2024

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

## Fiche de Données de Sécurité

section

1

### Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Granité Fruits bleus 00 mg - Le Pod Liquide.  
UFI : RAP3-KJ7X-T00T-VF4U

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Liquide aromatisé pour recharge de cigarette électronique.  
Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom : SUNNY SMOKER.  
Rue : 91 avenue Jean-Baptiste Clément.  
Code postal/Ville : 92100 Boulogne-Billancourt.  
Pays : France:  
Téléphone : +33 (0)1 83 81 40 70.  
Email : Reglementation@sunnysmoker.fr.

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France :  
33 (0)1 45 42 59 59.



## Granité Fruits bleus 00 mg - Le Pod Liquide

### section 2 Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

H317 Skin Sens. 1A Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one, hex-2-en-1-ol, 1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one, cineole. Peut produire une réaction allergique.

Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Mises en garde - Réponse

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale applicable.

Contient

4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one

#### 2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

### section 3 Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges



## Granité Fruits bleus 00 mg - Le Pod Liquide

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

| Substance                                                |            | Concentration (%) | Limites de concentration spécifiques | Classification |                                                                                    |
|----------------------------------------------------------|------------|-------------------|--------------------------------------|----------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide                    |            |                   |                                      |                |                                                                                    |
| N°CAS                                                    | 51115-67-4 | C= 2.012%         |                                      | H302           | Nocif en cas d'ingestion                                                           |
| N°EC                                                     | 256-974-4  |                   |                                      |                |                                                                                    |
| N°IDX                                                    |            |                   |                                      |                |                                                                                    |
| cineole                                                  |            |                   |                                      |                |                                                                                    |
| N°CAS                                                    | 470-82-6   | C< 0.182%         |                                      | H226           | Liquide et vapeurs inflammables.                                                   |
| N°EC                                                     | 207-431-5  |                   |                                      | H317           | Peut provoquer une allergie cutanée.                                               |
| N°IDX                                                    |            |                   |                                      | H319           | Provoque une sévère irritation des yeux                                            |
| hex-2-en-1-ol                                            |            |                   |                                      |                |                                                                                    |
| N°CAS                                                    | 2305-21-7  | C< 0.182%         |                                      | H226           | Liquide et vapeurs inflammables.                                                   |
| N°EC                                                     | 218-972-1  |                   |                                      | H314           | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux               |
| N°IDX                                                    |            |                   |                                      | H317           | Peut provoquer une allergie cutanée.                                               |
|                                                          |            |                   |                                      | H318           | Provoque de graves lésions des yeux                                                |
| 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one                    |            |                   |                                      |                |                                                                                    |
| N°CAS                                                    | 3658-77-3  | C< 0.182%         |                                      | H302           | Nocif en cas d'ingestion                                                           |
| N°EC                                                     | 222-908-8  |                   |                                      | H314           | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux               |
| N°IDX                                                    |            |                   |                                      | H317           | Peut provoquer une allergie cutanée.                                               |
|                                                          |            |                   |                                      | H318           | Provoque de graves lésions des yeux                                                |
| 1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one |            |                   |                                      |                |                                                                                    |
| N°CAS                                                    | 23696-85-7 | C< 0.08125%       |                                      | H315           | Provoque une irritation cutanée.                                                   |
| N°EC                                                     | 245-833-2  |                   |                                      | H317           | Peut provoquer une allergie cutanée.                                               |
| N°IDX                                                    |            |                   |                                      | H411           | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

### 3.3 Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

## section 4 Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours



## Granité Fruits bleus 00 mg - Le Pod Liquide

### Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

### En cas d'inhalation :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

### Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Enlever les vêtements contaminés.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

### En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

### En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

### Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

# section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1 Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Sable.

### Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



## Granité Fruits bleus 00 mg - Le Pod Liquide

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

### 5.4 Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

section

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

### 6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

### 6.5 Informations complémentaires

Pas de données disponibles



## section 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

#### Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

## section 8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

#### Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

#### Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles



## Granité Fruits bleus 00 mg - Le Pod Liquide

### Remarque :

Pas de données disponibles

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés :

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



#### Protection des yeux et du visage

##### : Protection oculaire appropriée :

Aucune donnée disponible.

Porter un équipement de protection oculaire.

#### Protection de la peau

##### : Protection des mains :

##### Type de gants appropriés :

Aucune donnée disponible.

Porter des gants de protection.

##### Mesures de protection des mains supplémentaires :

Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.

N'utiliser les gants qu'une seule fois.

##### Remarque :

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

##### Protection du corps :

##### Vêtement de protection approprié :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Blouse de laboratoire.

#### Protection respiratoire

##### : Protection respiratoire nécessaire :

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

##### Appareil de protection respiratoire :

Aucune donnée disponible.

Porter une protection respiratoire.

##### Remarque :

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors



## Granité Fruits bleus 00 mg - Le Pod Liquide

de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

## 8.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## section 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                           |                              |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Etat physique                                                             | : Liquide                    |
| Couleur                                                                   | : Divers                     |
| Odeur                                                                     | : Pas de données disponibles |
| Seuil olfactif                                                            | : Pas de données disponibles |
| pH                                                                        | : 4 - 6                      |
| Point de fusion/point de congélation                                      | : Pas de données disponibles |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                     | : Pas de données disponibles |
| Point d'éclair                                                            | : 70°C                       |
| Taux d'évaporation                                                        | : Pas de données disponibles |
| Inflammabilité                                                            | : Pas de données disponibles |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | : Pas de données disponibles |
| Pression de vapeur                                                        | : Pas de données disponibles |
| Densité de vapeur                                                         | : Pas de données disponibles |
| Densité relative                                                          | : Pas de données disponibles |
| Solubilité(s)                                                             | : Pas de données disponibles |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)                         | : Pas de données disponibles |
| Température d'auto-inflammabilité                                         | : Pas de données disponibles |
| Température de décomposition                                              | : Pas de données disponibles |
| Viscosité dynamique                                                       | : Pas de données disponibles |
| Viscosité cinématique                                                     | : Pas de données disponibles |
| Propriétés comburantes                                                    | : Pas de données disponibles |
| Propriétés comburantes                                                    | : Pas de données disponibles |
| Solubilité dans d'autres solvants                                         | : Pas de données disponibles |
| Log Kow                                                                   | : Pas de données disponibles |
| Caractéristiques des particules                                           | : Pas de données disponibles |

### 9.2 Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles



## Granité Fruits bleus 00 mg - Le Pod Liquide

### section 10 Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

#### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

#### 10.7 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### section 11 Informations toxicologiques

#### 11.1 Toxicité orale aiguë

Le produit n'est pas classé.

##### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

##### Substances :

##### • 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Espece : Rat  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Ligne directrice 425 de l'OCDE (Toxicité aiguë par voie orale: procédure ascendante et descendante)

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité    |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50:     | =         | 490    | mg/kg bw |

Conclusion : Effet indésirable observé



## Granité Fruits bleus 00 mg - Le Pod Liquide

### • cineole (CAS: 470-82-6) :

Espece : Rat  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité    |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50:     | ≈         | 4,3    | mg/kg bw |

Conclusion : effet indésirable non observé

### • 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Espece : Rat  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité    |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50:     | =         | 1608   | mg/kg bw |

Conclusion : Effet indésirable observé

## 11.2 Toxicité aiguë par voie cutanée

Le produit n'est pas classé.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

### Substances :

#### • cineole (CAS: 470-82-6) :

Espece : Rat  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Ligne directrice 434 de l'OCDE (Toxicité dermique aiguë - Procédure à dose fixe)  
Durée d'exposition/valeur : 24  
Durée d'exposition/unité : h

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité    |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50:     | >         | 2      | mg/kg bw |

Conclusion : Pas de données disponibles

## 11.3 Toxicité aiguë par inhalation

Le produit n'est pas classé.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

### Substances :

Pas de données disponibles

## 11.4 Corrosion/irritation cutanée

Le produit n'est pas classé.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

### Substances :

#### • 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Type de test : in vivo  
Espece : lapin  
Sexe : Aucune donnée



## Granité Fruits bleus 00 mg - Le Pod Liquide

Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)  
Durée d'exposition/valeur : 72  
Durée d'exposition/unité : h

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|-----------|-------|------------|---------------|

Conclusion : La substance est considérée comme non irritante pour la peau.

• **cineole (CAS: 470-82-6) :**

Type de test : in vitro  
Espece : modèle d'épiderme humain reconstitué  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Ligne directrice 439 de l'OCDE (Irritation de la peau in vitro)  
Durée d'exposition/valeur : 42  
Durée d'exposition/unité : h

| Paramètre            | Cadre   | Time Point | Reversibilité |
|----------------------|---------|------------|---------------|
| Viabilité cellulaire | moyenne | 42h        | Aucune donnée |

Conclusion : effet indésirable non observé

• **4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :**

Type de test : in vitro  
Espece : Humain  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Ligne directrice 431 de l'OCDE (Corrosion cutanée in vitro: Essai sur modèle de peau humaine)  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|-----------|-------|------------|---------------|

Conclusion : Effet indésirable observé (corrosif)

### 11.5 Lésions oculaires graves/irritation

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

• **2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :**

Type de test : in vivo  
Espece : lapin  
Sexe : Aucune donnée  
Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)  
Type de méthode : Aucune donnée  
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|-----------|-------|------------|---------------|

Conclusion : effet indésirable non observé

• **cineole (CAS: 470-82-6) :**

Type de test : in vivo  
Espece : lapin



## Granité Fruits bleus 00 mg - Le Pod Liquide

Sexe : Aucune donnée  
Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)  
Type de méthode : Pas de données disponibles  
Concentration : 0,1 mL

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|-----------|-------|------------|---------------|

Conclusion : effet indésirable non observé

• **4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :**

Type de test : in vitro  
Espece : Poulet  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Ligne directrice 438 de l'OCDE (Méthode de test des yeux de poulet isolé pour identifier les agents corrosifs oculaires et les irritants graves)  
Type de méthode : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|-----------|-------|------------|---------------|

Conclusion : Effet indésirable observé (dommage irréversible)

### 11.6 Sensibilisation de la peau

Le produit n'est pas classé.  
Le produit est classé Skin Sens. 1A selon le règlement de référence.  
Peut provoquer une allergie cutanée.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

• **2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :**

Espece : Cochon d'Inde  
Sexe : Aucune donnée  
Directives : Ligne directrice 406 de l'OCDE (de Sensibilisation de la peau)  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
|-----------|--------|-------|

Conclusion : pas d'effet d'irritation observé

• **cineole (CAS: 470-82-6) :**

Espece : Souris  
Sexe : Femelle  
Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux)  
Durée d'exposition/valeur : 6  
Durée d'exposition/unité : d  
Concentration : 25%

| Paramètre                  | Valeur | Unité |
|----------------------------|--------|-------|
| Indice de stimulation (SI) | 1,43   |       |

Conclusion : Effet observé (sensibilisation)



## Granité Fruits bleus 00 mg - Le Pod Liquide

### • 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

|                           |   |                                                                                                      |
|---------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Espece                    | : | Souris                                                                                               |
| Sexe                      | : | Femelle                                                                                              |
| Directives                | : | Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux) |
| Durée d'exposition/valeur | : | Pas de données disponibles                                                                           |
| Durée d'exposition/unité  | : | Pas de données disponibles                                                                           |
| Concentration             | : | Pas de données disponibles                                                                           |

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
|-----------|--------|-------|

Conclusion : Effet indésirable observé (sensibilisant)

### 11.7 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

### 11.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

### 11.9 Cancérogénicité

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

##### • cineole (CAS: 470-82-6) :

|                           |   |                            |
|---------------------------|---|----------------------------|
| Type de test              | : | Pas de données disponibles |
| Espece                    | : | Pas de données disponibles |
| Sexe                      | : | Pas de données disponibles |
| Directives                | : | Pas de données disponibles |
| Voie d'administration     | : | orale: gavage              |
| Durée d'exposition/valeur | : | 80                         |
| Durée d'exposition/unité  | : | semaines                   |

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------|--------|-------|
|-----------|----------------|-----------|--------|-------|

Conclusion : effet indésirable non observé

### 11.10 Toxicité pour la reproduction

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :



## Granité Fruits bleus 00 mg - Le Pod Liquide

Pas de données disponibles

### Substances :

#### • 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Type de test : in vivo  
Espece : Rat  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Ligne directrice 478 de l'OCDE  
Voie d'administration : orale: gavage  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité         |
|-----------|----------------|-----------|--------|---------------|
| NOAEL     |                | =         | 1000   | mg/kg bw/jour |

Conclusion : Effet sur la toxicité pour la reproduction - Voie orale : Aucun effet indésirable observé

Type de test : in vivo  
Espece : Rat  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Ligne directrice 478 de l'OCDE  
Voie d'administration : orale: gavage  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité         |
|-----------|----------------|-----------|--------|---------------|
| NOAEL     |                | =         | 1000   | mg/kg bw/jour |

Conclusion : Effet sur la toxicité pour la reproduction - Voie orale : Aucun effet indésirable observé

### 11.11 Mutagénicité des cellules germinales

Le produit n'est pas classé.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

### Substances :

#### • cineole (CAS: 470-82-6) :

Type de test : Pas de données disponibles  
Espece : Pas de données disponibles  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles  
Type de méthode : Pas de données disponibles  
Voie d'administration : orale: gavage  
Durée d'exposition/valeur : administration unique  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
Concentration : 20 mL/bw

| Paramètre | Resultats/Sexe | Cytotoxicité/Toxicité | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------------------|-----------|--------|-------|
|           |                |                       |           |        |       |

Conclusion : effet indésirable non observé

#### • 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :



## Granité Fruits bleus 00 mg - Le Pod Liquide

|                           |   |                                                                                    |
|---------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------|
| Type de test              | : | Autre                                                                              |
| Especie                   | : | Souris                                                                             |
| Sexe                      | : | mâle femelle                                                                       |
| Directives                | : | Ligne directrice 474 de l'OCDE (Test du micronoyau des érythrocytes de mammifères) |
| Type de méthode           | : | Test du micronoyau                                                                 |
| Voie d'aministration      | : | orale: gavage                                                                      |
| Durée d'exposition/valeur | : | 1                                                                                  |
| Durée d'exposition/unité  | : | Jour                                                                               |
| Concentration             | : | 10 ml/kg bw                                                                        |

| Paramètre | Resultats/Sexe | Cytotoxicité/Toxicité | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------------------|-----------|--------|-------|
|           |                |                       |           |        |       |

Conclusion : Effet indésirable observé

### 11.12 Sensibilisation des voies respiratoires

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

### 11.13 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## section 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

**Toxicité aquatique court terme :**

• **2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :**

|                   |   |               |
|-------------------|---|---------------|
| Animaux/Categorie | : | Crustacés     |
| Especie           | : | Daphnie magna |
| Durée du test     | : | 48            |
| Unité             | : | h             |
| Directives        | : | OCDE 202      |

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50:     | >100   | mg/L  |

|                   |   |                            |
|-------------------|---|----------------------------|
| Remarques         | : | Pas de données disponibles |
| Animaux/Categorie | : | algues ou cyanobactéries   |
| Especie           | : | Pas de données disponibles |
| Durée du test     | : | 72                         |



## Granité Fruits bleus 00 mg - Le Pod Liquide

Unité : h  
Directives : OCDE 201

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50:     | 100    | mg/L  |

Remarques : Pas de données disponibles

• **cineole (CAS: 470-82-6)** :

Animaux/Categorie : Poisson  
Espece : Pas de données disponibles  
Durée du test : 96  
Unité : h  
Directives : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| CL50:     | 57     | mg/L  |

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries  
Espece : Pas de données disponibles  
Durée du test : 96  
Unité : h  
Directives : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50:     | 74     | mg/L  |

Remarques : Pas de données disponibles

• **4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3)** :

Animaux/Categorie : Crustacés  
Espece : Daphnia magna  
Durée du test : 48  
Unité : heures  
Directives : OCDE 202

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50:     | 6.8    | mg/L  |

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries  
Espece : Subspicatus Desmodesmus.  
Durée du test : 72  
Unité : heures  
Directives : Règlement (CE) n ° 440/2008, annexe, C.3

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50:     | 194.03 | mg/L  |

Remarques : Pas de données disponibles

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**



## Granité Fruits bleus 00 mg - Le Pod Liquide

### Biodégradation :

#### • 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Inoculum : Boues activées  
Directives : OCDE 301B/ISO 9439/CEE 92/69/V, C.4-C  
Durée du test : 28  
Unité : journées

| Paramètre | Taux de dégradation | Unité |
|-----------|---------------------|-------|
| CE50      | 14,7                | mg/L  |

Remarques : Pas de données disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

### 12.8 Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

## section 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination des produits/emballages :

##### Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

##### Options de traitement des déchets :

##### Élimination appropriée/Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Déchets exigeant une surveillance spéciale.



## Granité Fruits bleus 00 mg - Le Pod Liquide

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

### **Élimination appropriée/Emballage :**

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

### **Remarque :**

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

### **13.2 Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

## section 14 Informations relatives au transport

### **14.1 Numéro ONU**

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non réglementé.

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non réglementé.

### **14.4 Groupe d'emballage**

Non réglementé.

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé.

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non réglementé.

### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non réglementé.

### **14.8 Informations complémentaires**

Pas de données disponibles



## Granité Fruits bleus 00 mg - Le Pod Liquide

### section 15 Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

#### 15.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### section 16 Autres informations

#### 16.1 Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

#### 16.2 Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

#### 16.3 Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

#### 16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n ° 1272/2008.  
Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.



## Granité Fruits bleus 00 mg - Le Pod Liquide

### 16.5 Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

|      |                   |                                                                                    |
|------|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| H226 | Flam. Liq. 3      | Liquide et vapeurs inflammables.                                                   |
| H302 | Acute Tox. 4 ORAL | Nocif en cas d'ingestion                                                           |
| H314 | Skin Corr. 1B     | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux               |
| H315 | Skin Irrit. 1     | Provoque une irritation cutanée.                                                   |
| H317 | Skin Sens. 1A     | Peut provoquer une allergie cutanée.                                               |
| H318 | Eye Dam. 1        | Provoque de graves lésions des yeux                                                |
| H319 | Eye Irrit. 2      | Provoque une sévère irritation des yeux                                            |
| H411 | Aquatic Chronic 2 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

### 16.6 Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 16.7 Informations complémentaires

Date de création : 07/10/2024

Date de version : 07/10/2024

Date d'impression : 07/10/2024

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.